

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**AM N° PM/2026/152**

### ***Création d'une place de stationnement pour personnes handicapées***

- Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu, les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu, le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,

**CONSIDERANT, la nécessité de créer une place de stationnement pour personnes handicapées rue du Capitaine Lheureux.**

### **ARRETE**

**Article 1 : Une place de stationnement pour personnes handicapées est créée face au n°12 rue du Capitaine Lheureux.**

**Article 2 : Cet emplacement est matérialisé par de la signalisation horizontale et verticale réglementaire.**

**Article 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.**

**Article 4 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée

- Monsieur le Président de MEL,
- Madame La Commandante de la brigade de gendarmerie de la BASSEE,
- Aux archives de la Mairie,
- La Police Municipale,

Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 27 mai 2026

Le Maire



  
**Matthieu CORBILLON**